

Spida
Personalvorsorgestiftung
Bergstrasse 21
Postfach
CH-8044 Zürich
Telefon 044 265 50 50
info@spida.ch
www.spida.ch

Catalogue des frais valable dès le 1^{er} janvier 2009

spida.

Pour les processus exceptionnels les frais suivantes seront facturés:

Processus spéciaux par cas (p.e. remplacements de documents perdus, communication retardée de liste de salaire, etc.)	CHF	50.00
Elaboration du dossier de retrait de capital selon l'encouragement à la propriété	CHF	300.00
Mise en poursuite Intérêt de retard dès la date d'échéance	%	5,0
Frais de résiliation de contrat par collaborateur	CHF	50.00
Frais maximum par contrat	CHF	3'000.00

Les frais pour les processus exceptionnels seront facturés à l'employeur.

Exception:

Les frais pour l'encouragement à la propriété seront facturés directement à la personne assurée.